

**Dispositif Conseil et diffusion pour le pastoralisme collectif**

**Annexe technique**

**Programme détaillé des actions d’information, de démonstration**

**et de conseil envisagées**

**Identification du porteur de projet :**

Structure porteuse :

Nom du projet :

Département :

Montant total du projet présenté en € HT ou TTC :

**I – Présentation générale du projet**

1. Localisation du projet

Nombres de gestionnaires de surfaces pastorales collectives concernés par les actions de conseil et de diffusion de ce projet sur les différentes Zone de pastoralisme traditionnel suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| Zone de pastoralisme | Nombre de gestionnaires concernés par le programme d’action |
| Zone « Massif Pyrénéen » |  |
| Zone « Massif Central » |  |
| Zone pastorale définie par arrêté départemental conformément à la loi pastorale de 1972 |  |

2. Description générale du projet :

Présentation succincte des actions de conseil et de diffusion proposées et des compétences spécifiques du personnel affectés à ces actions.

**II. Description détaillée du projet**

Pour chaque thématique ci-dessous, présenter le détail des actions à réaliser en détaillant pour chaque action :

* le contenu de l’action et les objectifs
* les méthodes utilisées (réunions, diffusion papier ou numérique, visites…)
* les bénéficiaires de ces actions (type et nombre)
* le nom des agents affectés à cette action et le temps passé par chaque agent concerné par l’action
* pour les actions "physiques" (démonstration, journée technique, salon, réunion de bout de champs…), préciser la commune de réalisation de l'action

La présentation peut se faire sous format libre ou à l’aide du tableau ci-joint.

Les actions seront numérotées. Ces numéros seront repris pour identifier les actions dans le tableau de dépenses à compléter sous Europac.

Thématiques :

* Organisation du foncier pastoral : création de nouvelles structures pastorales pour la reconquête de foncier y compris l’appui à l’émergence de ces structures, modalité de gestion du foncier pastoral collectif,
* Gestion administrative et technique des structures pastorales collectives : évolution des obligations statutaires, fiscales, sociales, techniques…,
* Emploi sur les estives : formation des pâtres, évolution du statut du métier, conventions collectives, structuration de l’emploi saisonnier et permanent,
* Gestion des surfaces pastorales : acquisition et transfert des références techniques, prise en compte du changement climatique, évolution des réglementations, outils d’aide à la décision dont diagnostics pastoraux et plan de gestion pastorale, appui à l’organisation collective de réponses au besoin (structuration du portage, de travaux, d’aménagements à l’échelle de territoire),
* Appui aux territoires pour la prise en compte et l’intégration des problématiques du pastoralisme collectif dans le fonctionnement de ces espaces : débroussaillage, utilisation du feu, protection des troupeaux, organisation du partage de l’espace.